



Fédération Nationale des Mandataires
Judiciaires Indépendants
à la Protection des Majeurs

INFORMATION
SPECIALE



Un guide ministériel COVID-19 unanimement contesté par les MJPM !



Cher.e.s Adhérent.e.s,

Chers partenaires,

Chers lecteur.rice.s,

La DGCS (Direction Générale de la Cohésion Sociale), malgré les critiques émises en amont par l'ensemble des représentants de la profession, vient de diffuser un [guide COVID 19 relatif à l'activité des mandataires judiciaires à la protection des majeurs dans le cadre de la crise sanitaire](#) que nous contestons fermement.

Nous affirmons ici que ce guide porte atteinte aux droits fondamentaux et aux libertés individuelles des personnes protégées, à la sécurité des MJPM et méconnaît clairement nos missions.

Nous réfutons les injonctions qui sont faites aux MJPM ; ces derniers étant des professionnels responsables et non des subordonnés de l'administration à qui l'on indique ce qu'ils doivent faire dans la mise en œuvre des mandats judiciaires qui leur sont confiés.

Sans compter les « devoirs » que l'on nous assigne qui, outre le fait qu'ils ne sont pas réalistes, sont contraires au respect de la vie privée ou à notre sécurité :

- *Détecter en amont parmi les personnes protégées celles qui sont susceptibles d'être touchées et prévenir le médecin traitant*
- *Vérifier que les personnes ont procédé aux achats de masques (comment ? en consultant les tickets de caisse ou en ouvrant les placards ?)*
- *Le MJPM ne suspend pas ses visites si la personne protégée est diagnostiquée*
- ...

Depuis mars 2020, de nombreuses personnes protégées ont été contaminées, reconnues cas contacts, hospitalisées, décédées... les MJPM ont adapté le sens de leur mission aux besoins conformément à leur posture professionnelle et leur bon sens.

Afin de préserver la qualité de leur mission et le respect des droits, **nous invitons l'ensemble de nos adhérents à ne pas tenir compte de ce Guide et à continuer de faire remonter aux DDCSPP toute difficulté et toute situation particulière et inquiétante** afin de permettre, à l'Etat, de mener à bien sa mission de Protection des Populations.

Bien Cordialement,

Le Conseil de direction.

--

A consulter :

- L'**article de Laurence Gatti**, Maître de conférences en Droit privé et Sciences criminelles - Université de Poitiers : "*Grand'science est folie si bon sens ne la guide*": Recommandations aux Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs, [à consulter en cliquant ici](#).

- La **Newsletter de la FNMJI** "*Le Mandataire, ce super héros à l'abri du coronavirus*" du 19/03/2020 (ci-après).